



Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 août 2022

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Brigitte SARRAZIN, Daniel DUMONTET, Alain GUERIN, Patrick CAGNIN, Marie-Christine GRIFFON, Nathalie LAPALUS, Émilie LESCUT, Jérémy PETITJEAN, Philippe SARRY

Excusés : Thierry MICHEL, Fabienne DARGAUD, Amélie DORIN, Ludovic MICHEL

Suppléants : Marie-Thérèse CHAPELIER (excusée), Jean THOREUX

Animateur de séance : Emilie LESCUT

Secrétaire de séance : Jérémy PETITJEAN

Participaient sans voix délibérative : Annick GIRAUD, Florent PIERRE

Séance ouverte à 20h30

Ordre du jour

-Commission Education et Solidarités

Locales

- Compte-rendu
 - Questions diverses
 - Positionnement – entretien défibrillateur

-Commission CATE

- Maison des Patrimoines :
- Zone de Loisirs du Paluet
 - Projet EJO, financement
 - Organisation fête du 14 août
 - Formation à l'encadrement de l'Aisance Aquatique
- Questions diverses

-Commission technique

- Compte-rendu
- Questions diverses
 - Raccordement électrique F. FEUILLET

-Suivi des travaux et projets en cours

- Lion d'Or
- Aménagement du centre bourg
- Rénovation immobilière en centre-bourg
- École maternelle
 - Modification règlement intérieur Maison des associations

- Lotissement du Paluet
- Petites Villes de Demain / ORT
 - Participation réunion
- Questions diverses

-Voirie, réseaux, terrains, locaux commerciaux

- Eau
- Electricité
- Lotissement
- Locaux commerciaux
 - Modification règlement intérieur Ilot Janin
- Modification PLUI
- Appel à projet : Plantons des haies

-Questions diverses

- Bases fiscales communales

-Décisions budgétaires

- Compensation régie pêche station
- Questions diverses

-Personnel communal

- Questions diverses

-Informations diverses

- Météo

▪ Procès-verbal et délibérations du précédent Conseil

Le procès-verbal du Conseil municipal du 12 juillet 2022 est arrêté et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Les délibérations prises lors du Conseil municipal du 12 juillet 2022 sont rappelées à l'assemblée. Les délibérants présents signent le registre.

▪ Commission Éducation et Solidarité Locales (ESL)

○ École maternelle

Brigitte SARRAZIN indique à l'assemblée que le transfert du matériel de l'école maternelle, dans le cadre de la réhabilitation de cette dernière, dans la maison des associations a été fait le 25 juillet 2022. Le réaménagement des salles en classes a suivi.

Dans cette optique, elle présente un projet de règlement d'utilisation de la maison des associations pendant l'accueil temporaire de l'école maternelle.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le règlement d'utilisation de la maison des associations pendant l'accueil temporaire de l'école maternelle ;
- DONNE au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de mutation d'une ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) et indique qu'il sera nécessaire de recruter une nouvelle titulaire.

○ Défibrillateur

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande des professionnels de la maison de santé d'avoir un défibrillateur sur cette dernière. Un défibrillateur est déjà mis à disposition à la maison des associations, ce qui constitue une place plutôt stratégique entre les deux écoles et à côté du cinéma et de la maison des patrimoines.

Il propose de soit le déplacer à la maison de santé, soit d'en mettre un nouveau. Le Conseil municipal, après en avoir débattu, décide d'installer un défibrillateur supplémentaire à l'extérieur de la maison de santé.

▪ Commission Accueil et Tourisme Environnement (CATE)

○ Maison des patrimoines

Alain GUERIN indique à l'assemblée que l'appel d'offres pour la construction de la halle à la maison des patrimoines a été mis en ligne le 20 juillet 2022 et sera clôturé le 15 septembre 2022.

Alain GUERIN explique au Conseil que le site « Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois » n°FR2601016 auquel la commune de MATOUR est intégrée fait partie du réseau Natura 2000.

Un document d'objectifs a été élaboré, visant à la gestion environnementale du site, et validé par le comité de pilotage, puis par arrêté préfectoral en date du 9 septembre 2013. Il définit notamment les mesures de gestion et les cahiers des charges associés à mettre en œuvre pour garantir le maintien des milieux naturels et des espèces d'intérêt européen. La réalisation de ces actions et leur financement passent par la signature de contrats Natura 2000 entre le(s) propriétaire(s) ou ayant-droit des parcelles concernées et l'État.

La Commune de MATOUR souhaite constituer un dossier de demande de contrat Natura 2000 avec l'aide d'un animateur Natura 2000 de la Communauté de Communes du Clunisois dans l'objectif de restaurer une mare sur une parcelle, propriété de la Commune et cadastrée AB523.

Ce projet consisterait à remodeler la mare existante dans le fond du Parc de la Maison de Patrimoines afin de la rendre plus favorable à l'accueil de la biodiversité locale et notamment les espèces reconnues d'intérêt communautaire au sein du site Natura 2000, telle que le Sonneur à ventre jaune.

Le projet pourra être financé à hauteur de 80% par le biais d'un contrat Natura 2000 subventionné par l'Etat et l'Europe (via les fonds FEADER).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de la gestion des zones décrites et appartenant au site Natura 2000 ;

- APPROUVE le projet de demande de contrat Natura 2000 ;
- DONNE pouvoir au Maire ou à un adjoint pour présenter et signer la demande de subvention et tout autre document relatif au projet de contrat Natura 2000 ;
- ASSURE la Maîtrise d'Ouvrage des travaux prévus dans la demande et acceptés par l'Administration ;
- S'ENGAGE à associer l'opérateur Natura 2000 pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin que celui-ci rédige le cahier des charges du projet et consulte les entreprises compétentes.

○ Zone de loisirs du Paluet

Alain GUERIN indique à l'assemblée qu'une subvention a été accordée de 52 000 € par l'Agence Nationale du Sport pour l'aménagement de la zone de loisirs du Paluet.

Il ajoute que la Région va également apporter une subvention dans le cadre du programme ENVI (Espaces Nouveaux ; Villages Innovants) concernant l'installation d'un pumptrack, dont le montant reste à préciser.

Il présente également l'avancée des travaux du cabinet éjo.coopérative et le permis de construire déposé pour le bâtiment de stockage attenant aux cours de tennis.

○ Fête du 14 août

Marie-Christine GRIFFON indique à l'assemblée que le feu d'artifice du 14 août n'aura certainement pas lieu en raison des mesures liées à la sécheresse, mais qu'il serait possible de maintenir le bal populaire. Une réunion est prévue à ce sujet le jeudi 12 août 2022, en présence des organisateurs, des artificiers et du Maire pour finaliser la décision.

○ Piscine municipale

Annick GIRAUD indique à l'assemblée que l'Agence Nationale du Sport a accordé une subvention de 10 000 € pour des stages dans le cadre de l'appel à projets « Formation à l'encadrement de l'Aisance aquatique ».

▪ **Commission technique**

○ Signalétique

Patrick CAGNIN informe l'assemblée que la signalétique instaurant un sens unique sur la place de l'Église et la placette de la mairie devrait être installée fin août juste avant la rentrée.

○ Stationnement

Patrick CAGNIN indique à l'assemblée que des voitures se garent sur ce qui ressemble à une place de stationnement mais n'en est pas une, devant la maison des patrimoines. L'endroit sert en réalité pour les véhicules qui doivent attendre que les voitures ayant la priorité passent. Un panneau d'interdiction de stationnement ou un zébra devra être mise en place pour clarifier l'usage de ce lieu.

○ Raccordement électrique

Patrick CAGNIN indique à l'assemblée que le raccordement électrique d'un habitant au lieu-dit « Pierre Moland » situé au-dessus du hameau d'Odret a été réalisé par le SYDESL et que cela ne coûtera aucun frais à la Commune.

▪ **Suivi des travaux et projets en cours**

○ Rénovation immobilière en centre-bourg

Alain GUERIN indique à l'assemblée que l'État n'a pas accordé la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour la rénovation des ensembles immobiliers en centre-bourg, mais que l'aide pourra être redemandée en 2023.

Une réunion le jeudi 1^{er} septembre 2022 est fixée avec le bureau d'études ARCH:éthik qui s'occupera de cette rénovation.

○ Lotissement du Paluet

Alain GUERIN indique à l'assemblée que l'arrêté sur la loi sur l'eau manquant pour démarrer les travaux du lotissement du Paluet sera envoyé avant fin août par la préfecture, les travaux pourront donc démarrer en septembre.

▪ **Voirie Réseaux Terrains Locaux commerciaux**

○ Ilot Janin

Le Maire présente à l'assemblée un règlement pour l'ilot Janin accompagnant la mise en place d'une barrière amovible interdisant l'accès aux voitures. Le règlement précise notamment que la clé de la barrière pourra être utilisée exceptionnellement pour décharger un véhicule en en faisant la demande en mairie. Il suggère de le diffuser au voisinage.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le règlement pour l'ilot Janin accompagnant la mise en place d'une barrière amovible interdisant l'accès aux voitures ;
- DONNE au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

○ **PLUi**

Le Maire informe l'assemblée de la nouvelle loi « Zéro Artificialisation Nette des Sols » qui a pour but de limiter, dans un premier temps, puis d'interdire la consommation de nouveaux espaces agricoles ou naturels et, dans les cas où cela est impossible, de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées. L'objectif est d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050 avec aucune consommation d'espaces agricoles ou forestiers. Les PLU (Plan Local d'Urbanisme) seront donc révisés en ce sens.

La Communauté de Communes Saint-Cyr-Mère-Boitier demande aux communes du territoire de faire remonter leurs demandes de modifications concernant le PLUi. Le Conseil municipal fixe la date du jeudi 1^{er} septembre 2022 pour aborder la question.

▪ **Questions diverses**

○ **Bases fiscales communales**

Alain GUERIN propose la date du jeudi 6 octobre 2022 pour une réunion sur les bases fiscales communales et pour faire l'inventaire de la propriété communale.

▪ **Décisions budgétaires**

○ **Régie**

Le Maire explique qu'un sous-régisseur pour la pêche a vendu une carte annuelle début mars 2022 à 65 €, payée en espèce, mais que l'argent donné n'a pas été retrouvé. En cas de perte d'argent, la responsabilité incombe au sous-régisseur qui doit rembourser. Ce genre de cas étant rare, il propose que la Commune prenne en charge les 65 €. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de prendre exceptionnellement en charge les 65 € perdus.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de prendre en charge, de manière exceptionnelle, les 65 € perdus dans le cadre de la régie pêche ;
- DONNE au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

▪ **Personnel communal**

Le Maire indique à l'assemblée qu'un adjoint administratif contractuel a posé sa lettre de démission et laissera son poste en octobre 2022. Un nouvel agent devra être recruté.

Il propose également de renouveler le contrat d'un agent en temps méridien.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de pourvoir au recrutement des 2 agents ;
- DONNE au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

▪ **Informations diverses**

○ **Salles**

Le Maire indique que Villages Solidaires a demandé une mise à disposition gratuite du cinéma et de la salle du CART le 15 novembre 2022 pour un événement à destination des seniors. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de mettre à disposition gratuitement les deux salles.

○ **Dates à retenir**

Commission CATE	Lundi 29 août 2022	20h30
Commission ESL	Lundi 29 août 2022	19h00
Maire adjoint SG	Mardi 30 août 2022	20h30
Conseil à huis clos	Lundi 5 septembre 2022	20h30
Commission Technique	Mardi 13 septembre 2022	19h00

Séance levée à 23h30

Signature du Maire



Signature du secrétaire



PROCHAINE REUNION CONSEIL MUNICIPAL : lundi 12 septembre 2022 – 20h30 salle du Conseil Municipal